



**PRÉFÈTE
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

SAS DISTILLERIE REMY PIRON

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

ANGEAC-CHAMPAGNE

Par arrêté préfectoral du 21 juillet 2023 , est prescrite l'ouverture d'une enquête publique, d'une durée de 16 jours consécutifs, du lundi 28 août 2023 à 9h00 au mardi 12 septembre 2023 à 16h00 (heure de clôture de l'enquête) à la mairie de ANGEAC-CHAMPAGNE relative la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS DISTILLERIE REMY PIRON dont le siège social est 403, rue des distilleries à ANGEAC-CHAMPAGNE, présidée par M. Jean-Manuel GERAL, pour la construction de deux nouveaux chais de stockage d'alcools de bouche et la régularisation de la situation administrative du site qu'elle exploite au 403 rue des distilleries à ANGEAC-CHAMPAGNE.

Toute information complémentaire sur le dossier de demande peut être obtenue auprès du responsable du projet, M. Jean-Manuel GERAL (Tél. 05 45 83 73 86).

Le site relève du régime de l'autorisation au titre de la rubrique n° 4755 de la nomenclature des installations classées.

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier d'enquête, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de ANGEAC-CHAMPAGNE (siège de l'enquête), du lundi au jeudi de 13h00 à 16h00, ainsi que sur le site de la préfecture www.charente.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Chasse-Eau-Risques/DUP-ICPE-IOTA/ANGEAC-CHAMPAGNE.

Un accès au dossier d'enquête publique est également possible sur un poste informatique mis à la disposition du public dans les halls d'accueil de la préfecture de la Charente et de la sous-préfecture de Cognac, aux heures habituelles d'ouverture du public.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre à feuillets non mobiles ouverts à cet effet à la mairie d'ANGEAC-CHAMPAGNE ou adresser toute correspondance à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie d' ANGEAC-CHAMPAGNE ou bien par courriel à l'adresse suivante pref-obs-ep-angeac-champagne@charente.gouv.fr

Celles-ci pourront être consultées sur le site de la préfecture :
www.charente.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Chasse-Eau-Risques/DUP-ICPE-IOTA/ANGEAC-CHAMPAGNE.

M. Alain TEQUI (géomètre principal du cadastre en retraite) a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par le président du tribunal administratif de Poitiers ainsi que M. Gilbert GERMANEAU (technicien supérieur principal de la fonction publique en retraite) en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences à la mairie de ANGEAC-CHAMPAGNE les :

- lundi 28 août 2023 de 9h00 à 12h00,
- jeudi 7 septembre 2023 de 13h00 à 16h00,
- mardi 12 septembre de 13h00 à 16h00.

Après l'enquête publique, toute personne pourra prendre connaissance à la sous-préfecture de Cognac, à la préfecture de la Charente (Bureau de l'Environnement) et à la mairie de ANGEAC-CHAMPAGNE, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La préfète de la Charente statuera sur cette demande. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Le dossier soumis à enquête ainsi que les documents relatifs à l'enquête seront publiés sur le site internet de la préfecture : www.charente.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Chasse-Eau-Risques/DUP-ICPE-IOTA/ANGEAC-CHAMPAGNE.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête, dès l'ouverture de l'enquête publique.